



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSEIL)

PAYS : NIGERIA

FINANCEMENT : COMMISSION DE LA CEDEAO

Intitulé de la mission : Fourniture de services d'assurance basés sur les risques pour les projets financés par la Banque mondiale auprès de la Commission de la CEDEAO.

Numéro de référence : PP-CS-2025-021/1

10 Juillet 2025

La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Commission de la CEDEAO) a reçu des financements de ses partenaires au développement pour appuyer la mise en œuvre de certains de ses programmes d'intégration et d'intervention et compte affecter une partie des recettes pour couvrir les coûts relatifs à la mission susmentionnée.

Les services de conseil ("les services") comprennent la fourniture de services d'assurance conformément aux exigences de conformité des accords de financement signés avec la Banque mondiale et aux règles, politiques et procédures internes de la Commission de la CEDEAO, ainsi qu'à la mise en œuvre des projets. Ce service est différent de l'audit externe annuel du projet. Les engagements seront effectués sur une base trimestrielle en fonction des besoins de chaque projet et sur une base semestrielle pour la période se terminant respectivement le 30 juin et le 31 décembre pour chacun d'entre eux.

Les termes de référence détaillés pour la mission peuvent être consultés sur le site web suivant : https://www.ecowas.int/procurement/procurement_m/intellectual-services/

La Commission de la CEDEAO invite à présent les cabinets de conseils éligibles ("Consultants") à manifester leur intérêt à fournir lesdits services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Les qualifications et expériences des consultants doivent être justifiées par des documents tels que : **copies de contrats, attestations de bonne exécution, etc.** **L'absence de documents justificatifs est éliminatoire.**

Les critères de présélection (preuves à l'appui) :

- Le cabinet doit être un cabinet d'audit et d'expertise comptable indépendant, ayant une pratique régulière de l'audit des comptes, régulièrement inscrit dans un ordre d'experts-comptables reconnu internationalement par l'IFAC ou la FIDEF, ayant une

- expérience confirmée (par un certificat de réussite) en audit financier de projets de développement et acceptable par l'IDA.
- Avoir une expérience générale d'au moins 10 ans et avoir réalisé au moins deux (2) audits de projets/programmes régionaux financés par la Banque Mondiale.
 - Une expérience similaire en Afrique de l'Ouest et avec des organisations de développement sous-régionales serait un atout supplémentaire.

L'attention des consultants individuels intéressés est attirée sur la section IV, paragraphes 1 à 5 de l'article 118 du « Code des marchés révisé de la CEDEAO », septembre 2021, énonçant la politique de la CEDEAO en matière de conflits d'intérêts.

Un consultant sera sélectionné conformément à la **sélection basée sur le moindre coût (SMC)** définie dans le Code des marchés révisé de la CEDEAO.

De plus amples informations peuvent être obtenues aux adresses électroniques ci-dessous pendant les heures de service, de **9h00 à 16h00 UT+1 (heure nigériane)**.

Les manifestations d'intérêt doivent être transmises par écrit aux adresses ci-dessous par courrier électronique avant **31 juillet 2025 à 11h00 TU+1 (heure nigériane)**.

Commission de la CEDEAO

À l'attention du Directeur de l'Administration et des Services Généraux

Abuja, Nigéria

Courriel : ikkamara@ecowas.int et copie sbangoura@ecowas.int ; ombacke@ecowas.int ; pbessi@ecowas.int

ECOWAS COMMISSION

Pièce jointe : TdR de la mission